



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME

NOUVELLE CALÉDONIE

Aménagement durable

Écomobilité

Maîtrise de l'énergie et
Énergies renouvelables

Économie circulaire

Prévention et
Réduction des déchets

Modernisation des infrastructures et
Gestion des déchets

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ADEME intervient en tant qu'opérateur de l'Etat pour accompagner la transition écologique et énergétique sur les territoires. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie accompagne les acteurs locaux dans leurs projets de transition écologique, par la mise à disposition d'aides financières, d'expertises et d'outils.

QUELS SONT LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ADEME EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

ACCOMPAGNER la Nouvelle-Calédonie dans sa transition écologique et climatique



Atténuation et adaptation au changement climatique



Aménagement durable

SOUTENIR le territoire dans les démarches de développement durable



Maîtrise de l'énergie



Energies renouvelables



Ecomobilité

MIEUX GERER les déchets vers une économie circulaire



Prévention et gestion des déchets



Economie circulaire

QUELLES SONT LES ACTIONS DE L'ADEME EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

En Nouvelle-Calédonie, la représentation territoriale de l'ADEME apporte son soutien technique et financier aux acteurs locaux œuvrant pour la transition écologique et énergétique. Son intervention est intégrée aux contrats de développement mis en œuvre par l'Etat, et est formalisée dans le cadre de partenariats pluriannuels élaborés avec ses partenaires : l'Agence calédonienne de l'énergie sur les secteurs de l'énergie et de la mobilité, et les 3 provinces sur les secteurs des déchets et de l'économie circulaire.

NOTRE OBJECTIF : Accélérer le déploiement de la transition écologique et énergétique

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

- Financement de projets
- Accompagnement technique
- Appels à projets
- Opérations pilotes

APPUI DES STRUCTURES RELAIS

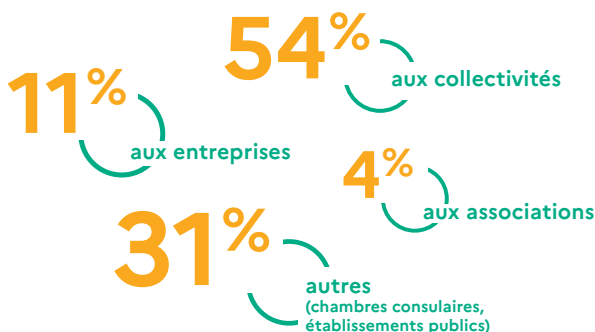
- Financement de postes de chargés de mission
- Mise en place de contrats d'objectifs

ANIMATION ET COMMUNICATION

- Outils
- Formations
- Guides
- Bonnes pratiques
- Animation de réseaux



En 2019, l'ADEME a accompagné 108 projets en Nouvelle-Calédonie. Elle a alloué plus de 280 MF CFP d'aides financières dont :



COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'ADEME EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

Dans le cadre des conventions conclues avec ses partenaires, **l'ADEME propose des soutiens financiers à destination des acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations, chambres consulaires.** Les particuliers ne sont pas éligibles aux aides de l'ADEME.

Ce soutien financier peut se traduire par un cofinancement d'études, d'investissements, de projets de recherche, ou encore une participation à la rémunération d'une personne recrutée dans une chambre consulaire, ou au sein d'une organisation professionnelle.

Ce que l'ADEME finance :

- Des études : diagnostic, benchmark, prospective, évaluation, accompagnement de projets réalisés par un prestataire externe
- Des observatoires territoriaux
- Des projets de recherche / développement / innovation
- Des investissements, dans le cadre d'opérations exemplaires
- Des programmes et outils de communication, formation, animation (y compris à vocation pédagogique)
- Des projets territoriaux de 3 ans sur la base d'un objectif de résultats

Ce que l'ADEME ne finance pas :

- Toute opération visant à une simple mise en conformité vis-à-vis des réglementations existantes
- Tout projet concernant l'eau et la biodiversité, ces domaines relevant de la compétence en particulier de l'Office français de la biodiversité
- Tout projet de photovoltaïque avec injection dans le réseau électrique de l'énergie produite

COMMENT DEMANDER UNE AIDE À L'ADEME ?

Un contact préalable auprès de la représentation territoriale de l'ADEME est conseillé avant toute démarche, pour échanger sur votre projet, apporter des éclairages techniques et vous préciser les critères d'éligibilité de votre projet.

Il est rappelé que les demandes d'aides sont étudiées au cas par cas, et que l'attribution des aides n'est pas systématique. Le montant de l'aide peut varier selon l'intérêt du projet, et notamment en fonction d'une analyse de rentabilité économique. Les demandes sont examinées au fil de l'eau ou sollicitées via des appels à projets.

Vous pouvez retrouver nos appels à projets en cours et nos dossiers de demande d'aide sur notre site internet.

LE SOUTIEN DE L'ADEME, C'EST AUSSI :

Un conseil personnalisé : L'ADEME met son expertise au service de votre projet, et vous oriente dans son dispositif d'aide.

Des outils méthodologiques :

- Des outils d'information et de sensibilisation: plaquettes, guides, fiches retours d'opérations exemplaires, etc.
- Des outils méthodologiques d'aide à la décision : cahiers des charges de diagnostics et d'études, listes de prestataires, etc.

Une offre pour vous permettre de monter en compétence sur nos sujets :

- Des formations
- Des colloques et journées techniques pour échanger expériences et bonnes pratiques



CONTACTEZ-NOUS :

L'équipe de la représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie :

Caroline RANTIEN, représentante territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie :
caroline.rantien@ademe.fr, 24.35.19

Chargé de mission énergie/mobilité :
energie.caledonie@ademe.fr, 24.35.16

Chargé de mission déchets/économie circulaire :
environnement.caledonie@ademe.fr, 24.35.17

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et notre page FB :



www.nouvelle-caledonie.ademe.fr



ADEME Nouvelle-Calédonie

